

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Office fédéral de l'énergie
Consultation 15.430
Case postale
3003 Berne

Courriel : bruno.Le-Roy@bfe.admin.ch

Berne, le 1^{er} février 2016

15.430 é Iv. Pa. CEATE-E. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier.

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre avis.

Nous pouvons approuver la modification prévue des règles de priorité dans le réseau de transport transfrontalier. La CEATE-E ainsi que la CEATE-N ayant accepté cette modification à l'unanimité moins quelques abstentions, il faudrait de solides raisons pour s'écarter de cet avant-projet.

Dans le contexte actuel, il peut être tentant de recourir à davantage d'importation d'électricité à meilleur marché en provenance d'Allemagne, d'Autriche ou de France. En maintenant les priorités actuelles pour les consommateurs finaux avec approvisionnement de base ou provenant d'énergies renouvelables, on court cependant le risque, sans mesures supplémentaires, de surcharger le réseau et de menacer la sécurité d'approvisionnement.

Nous pouvons donc comprendre la suppression des priorités telle que proposée dans l'avant-projet. Etant donné que jusqu'ici aucune priorité n'ait été légalement accordée aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base, aucun effet négatif n'est à attendre par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, la suppression de la priorité devrait finalement se révéler être aussi dans l'intérêt des consommateurs finaux avec approvisionnement de base car les mesures supplémentaires qu'il faudrait alors mettre en place pourraient finalement être défavorables aux consommateurs finaux.

Concernant les énergies renouvelables, la suppression de la priorité n'affecte pas leur soutien puisque leur valeur écologique est préservée au moyen de certificats. Nous n'avons donc pas d'objection à la suppression de la priorité pour elles.

Il est vrai que le maintien des priorités actuelles pourrait avoir comme effet une légère diminution du prix de l'électricité pour le consommateur final. Mais ce léger avantage potentiel est à mettre en rapport avec le fait que, d'une part, les priorités actuelles posent problème dans les échanges avec les pays voisins et que, d'autre part, sur un plan

écologique, il n'est pas souhaitable d'avoir une baisse de prix de l'électricité puisque nous sommes invités à en consommer moins.

Dans l'ensemble, l'avant-projet nous paraît être acceptable mais aussi nécessaire dans la perspective d'un accord sur l'électricité avec l'UE.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre avis, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Adrian Wüthrich



Président

Denis Torche



Responsable du dossier
Politique énergétique